



Pôle de Créteil

affaire suivie par : Suzanne Akkari

tél : 01 57 02 64 72

mél : suzanne.akkari@ac-creteil.fr

4 rue George Enesco

94000 CRETEIL

www.ac-creteil.fr

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS,
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

- Vu l'article L822-1 du code de l'Education relatif aux œuvres sociales en faveur des étudiants,
- Vu les articles R822-1 à R822-18 du Code de l'Education relatifs aux œuvres sociales et le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2024 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Créteil
- Vu les propositions des listes étudiantes
- Vu le courrier du 26 mars 2024 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, désignant les représentants de l'Etat,
- Vu la démission de Madame Salomé Hocquard, élue étudiante

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Créteil :

A- En qualité de représentants de l'Etat choisis par le Préfet de la région Île-de-France sur ma proposition, au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux :

Préfecture du Val-de-Marne :

- Titulaire : Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, directeur adjoint de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France
- Suppléant : Monsieur Nakidine MATTOIR, chef de bureau de la coordination interministérielle et de l'ingénierie territoriale de la préfecture du Val-de-Marne

DRAJES :

- Titulaire : Madame Cécile NICOL, directrice générale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Suppléante : Madame Jeanne DELACOURT, déléguée régionale académique adjointe

Rectorat de région académique d'Île-de-France :

- Titulaire : Monsieur Laurent GADESSAUD, conseiller technique Enseignement supérieur auprès de la rectrice
- Suppléant : Monsieur Arthur LE COURBE, adjoint au chef de service régional pour l'immobilier

Rectorat de l'académie de Créteil :

- Titulaire : Madame Elisabeth BOYER, conseillère du recteur, SAIO, adjointe au DRAIO
- Suppléant : Monsieur Vincent BENAVENT, secrétaire général adjoint Modernisation, Numérique et Immobilier

Direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne :

- Titulaire : Monsieur Philippe REYNIER, responsable de la division des dépenses de l'Etat
- Suppléante : Madame Anaïs GAUVIN, responsable adjointe de la division des dépenses de l'Etat

Direction Régionale et Interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France :

- Titulaire : Madame Rand FAHMI, adjointe au chef de service, service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement
- Suppléant : Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service développement et amélioration de l'offre

B- En qualité de représentants élus des étudiants :

Pour la liste : « Union étudiante contre la précarité et l'extrême droite »

Titulaires :

- Monsieur Gabriel RUPERT
- Madame Luce CAMUS-MIZZI
- Monsieur Karel TALALI
- Madame Maroua BENSIKHALED

Suppléants :

- Monsieur Quentin LELAQUAIS
- Madame Emmanuelle OUDARD
- Monsieur Léo CHRISTOPHE
- Madame Paulette NIMAKO

Pour la liste : « Vote UNEF et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s »

Titulaires :

- Madame Alice DE BRITO
- Monsieur Yanis AIT YACOUB
- Monsieur Elias H'LIMI

Suppléants :

- Madame Kinda AIT YOUCEF
- Monsieur Gabriel VENIER
- Madame Lydia AIT YOUCEF

C- En qualité de représentants des personnels :

Pour la CGT :

- Titulaire : Monsieur Khaled LAOUAR
- Suppléant : Monsieur Victor PIRES

Pour le SGEN-CFDT :

- Titulaire : Madame Delphine SIMONNOT
- Suppléant : Monsieur Christophe JOSEPH

Pour l'UNSA :

- Titulaire : Madame Karima LAKRIB
- Suppléant : Monsieur Rachid DOVERNE

D- En qualité de présidents ou directeurs d'établissements d'enseignement supérieur :

- Titulaire : Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, président de l'université Paris Est Créteil Val-de-Marne
- Titulaire : Monsieur Gilles ROUSSEL, président de l'université Gustave Eiffel
- Suppléante : Madame Annick ALLAIGRE, présidente de l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- Suppléant : Monsieur Jean-Christophe FOUQUERE, président de l'université Sorbonne Paris Nord

E- En qualité de représentant de la Région Île-de-France :

- Titulaire : Monsieur Thierry HEBBRECHT, conseiller régional
- Suppléante : Madame Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, conseillère régionale

F- En qualité de représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :

Pour la commune de Champs-sur-Marne :

- Titulaire : Madame Maud TALLET, maire
- Suppléant : Monsieur Michel BOUGLOUAN, délégué du personnel et aux finances

Pour la commune de Saint-Denis :

- Titulaire : Monsieur Mathieu HANOTIN, maire
- Suppléante : Gwenaëlle BADUFLE-DOUCHEZ, conseillère municipale en charge de l'enseignement supérieur

Pour la commune de Bobigny :

- Titulaire : Monsieur Abdel SADI, maire
- Suppléant : Monsieur Rached ZEHOU, conseiller municipal délégué à l'enseignement supérieur et aux relations ville-étudiants

Grand Paris Sud Est Avenir :

- Titulaire ; Monsieur Laurent CATHALA, président
- Suppléant : Monsieur Jean-François DUFEU, vice-président, équipements culturels et sportifs

G- En qualité de personnalités désignées en raison de leur compétence :

- Monsieur Philippe TOUZEAU-MENONI, directeur des éditions EPICURE
- Monsieur Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, vice-président de la ComUE Université Paris-Est

Sur proposition des étudiants élus :

- Madame Yuna LE GALL, étudiante, membre du CESER des Hauts-de-France
- Madame Faiza REN, vice-présidente du comité régional Île-de-France handisport (CRIFH)

Article 2 : Le secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et la directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur de la région académique d'Ile-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France
et par délégation
le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 27 MARS 2024

Olivier GINEZ

Le présent arrêté est publié sur le site internet du CROUS de Créteil : <https://www.crous-creteil.fr>